

Communiqué de presse

Archéologie préventive

Manquements graves de l'Etat :

le cas de la villa-gallo-romaine de La Garanne à Berre l'Etang (13)

Pour faire suite au communiqué de presse de la CGT Culture Archéologie PACA relatif au site archéologique de La Garanne, le Cabinet du ministre de la culture a accepté de recevoir des représentants de la CGT Culture. Cette audience s'est déroulée vendredi 30 avril 2010 et a traité des questions relatives à l'opération d'archéologie préventive de La Garanne.

La CGT Culture a exigé des mesures conservatoires afin d'éviter toute destruction potentielle du site archéologique de La Garanne.

■ Villa gallo-romaine de La Garanne : après un bref rappel de l'intérêt majeur du site archéologique, de l'historique de l'opération d'archéologie préventive et de l'actuelle situation administrative du site - « *il n'y a plus d'objection à lever l'hypothèque archéologique*¹ » - , la CGT-Culture a exigé que des mesures conservatoires soient prises en toute urgence afin d'éviter la destruction potentielle de l'ensemble des vestiges restés encore en place.

Le CG 13 étant propriétaire des terrains et l'urgence d'agir étant avérée, le Cabinet s'est engagé à répondre dès lundi sur les premières mesures qui pourraient conduire à éviter la destruction potentielle du site et à examiner toute solution en urgence avec la collectivité territoriale propriétaire.

Par ailleurs, une réponse plus globale a été demandée sur la gestion de ce dossier par l'Etat. Là encore, le Cabinet s'est engagé à apporter des réponses concrètes dans le courant de la semaine. Une réponse du Cabinet du ministre était attendue pour le lundi 3 mai.

Réponse du Cabinet du ministre

Le Cabinet du ministre nous a fait savoir son intention de s'en remettre à l'avis de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique (CIRA SUD EST); cette dernière devrait rendre un avis sur le rapport final d'opération de la fouille de la villa, dans les prochains mois Ce qui revient à ne rien faire de concret pour éviter la destruction potentielle du site.

Sur les fondamentaux et notamment en matière de protection patrimoniale, le Cabinet n'a pas, semble-t-il, l'intention de mettre en place des mesures conservatoires pour protéger de la destruction les vestiges restants, ce qui revient à nier l'intérêt scientifique majeur de ce site.

***Monsieur le ministre, nous ne laisserons pas détruire
la villa gallo-romaine de La Garanne***

1 : citation du conservateur régional de l'archéologie – SRA PACA dans l'Humanité du 30 avril 2010

Paris, le 4 mai 2010